

REGION BRETAGNE

n° 19_DFE_SBUD_16

CONSEIL REGIONAL
19 et 20 décembre 2019
DELIBERATION

**Communication sur les décisions
de virements de crédits de chapitre à chapitre**

Le Conseil régional convoqué par son Président le 26 novembre 2019, s'est réuni le jeudi 19 décembre 2019 au siège de la Région Bretagne, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

Etaient présents : Monsieur Olivier ALLAIN, Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT, Monsieur Eric BERROCHE, Madame Catherine BLEIN (jusqu'à 18h30), Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD, Monsieur Gwenegan BUI, Monsieur Thierry BURLLOT, Madame Gaby CADIOU, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur André CROCQ (jusqu'à 18h10), Madame Delphine DAVID, Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Laurence DUFFAUD, Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL, Monsieur Karim GHACHEM, Madame Anne-Maud GOUJON, Madame Sylvie GUIGNARD (jusqu'à 16h30), Madame Claire GUINEMER (jusqu'à 19h15), Monsieur Philippe HERCOUËT (jusqu'à 19h), Madame Kaourintine HULAUD, Monsieur Bertrand IRAGNE (jusqu'à 16h30), Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Roland JOURDAIN, Monsieur Pierre KARLESKIND (à partir de 18h30), Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC, Madame Agnès LE BRUN, Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Nicole LE PEIH, Monsieur Alain LE QUELLEC, Madame Gaël LE SAOUT, Madame Christine LE STRAT, Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Lena LOUARN (jusqu'à 18h45), Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Martin MEYRIER, Monsieur Philippe MIAILHES, Monsieur Paul MOLAC, Madame Gaëlle NIQUE, Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN (jusqu'à 18h10), Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Bertrand PLOUVIER, Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Pierre POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC (jusqu'à 15h50), Monsieur Dominique RAMARD (jusqu'à 16h20 puis après 17h50), Madame Agnès RICHARD, Monsieur David ROBO (pouvoir donné à Madame Claire GUINEMER à partir de 16h30), Madame Claudia ROUAUX (jusqu'à 19h), Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Emeric SALMON, Madame Hind SAOUD, Monsieur Sébastien SEMERIL (jusqu'à 18h15), Madame Renée THOMAÏDIS, Madame Martine TISON, Madame Anne TROALEN, Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO, Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI.

Avaient donné pouvoir : Monsieur Pierre BRETEAU (pouvoir donné Madame Fanny CHAPPE (pouvoir donné à Madame Laurence DUFFAUD), Monsieur Marc COATANEA (pouvoir donné à Madame Gaël LE SAOUT), Monsieur André CROCQ (pouvoir donné à Madame Evelyne GAUTIER- LE BAIL à partir de 18h10), Monsieur Richard FERRAND (pouvoir donné à Monsieur Karim GHACHEM), Madame Sylvie GUIGNARD (pouvoir donné à Madame Christine LE STRAT à partir de 16h30), Monsieur Philippe HERCOUËT (pouvoir donné à Monsieur Dominique RAMARD à partir de 19h), Monsieur Pierre KARLESKIND (pouvoir donné à Madame Claudia ROUAUX jusqu'à 18h30), Monsieur Jean-Yves LE DRIAN (pouvoir donné à Monsieur Raymond LE BRAZIDEC), Madame Lena LOUARN (pouvoir donné à Madame Anne PATAULT à partir de 18h45), Madame Gaëlle NICOLAS (pouvoir donné à Madame Delphine DAVID), Madame Isabelle PELLERIN (pouvoir donné à Monsieur Bernard POULIQUEN à partir de 18h10), Monsieur Maxime PICARD (pouvoir donné à Monsieur Hervé UTARD), Monsieur Bruno QUILLIVIC (pouvoir donné à Monsieur Stéphane ROUDAUT à partir de 15h50), Monsieur Dominique RAMARD (pouvoir donné à Monsieur Philippe HERCOUËT de 16h20 à 17h50), Madame Emmanuelle RASSENEUR (pouvoir donné à Monsieur Pierre POULIQUEN), Monsieur David ROBO (pouvoir donné à Madame Claire GUINEMER à partir de 16h30), Madame Claudia ROUAUX (pouvoir donné à Madame Sylvaine VULPIANI à partir de 19h), Monsieur Sébastien SEMERIL (pouvoir donné à Madame Hind SAOUD à partir de 18h15).

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 4111-1 et suivants ;

Vu la délibération 19_DFE_SBUD_01 du Conseil Régional en date des 7 et 8 février 2019 relative à l'adoption du budget primitif 2019 ;

Vu la délibération 19_DFE_SBUD_DM_07 du Conseil régional en date du 20 juin 2019 relative à la décision modificative N° 1 du budget primitif 2019 ;

Vu la délibération 19_DFE_SBUD_13 du Conseil régional en date du 10 octobre 2019 relative à la décision modificative N°2 du budget primitif 2019 ;

Vu le règlement budgétaire financier adopté par le Conseil régional ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil Economique Social et Environnemental lors de sa réunion du 9 décembre 2019 ;

Vu l'avis de la commission Finances et affaires générales en date du 16 décembre 2019 ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré ;

A PRIS ACTE de la communication, jointe en annexe, sur les virements de crédits effectués depuis la session plénière du 10 octobre 2019.

Le Président,



Loïc CHESNAIS-GIRARD

Direction des finances et de l'évaluation

Session du Conseil régional - Décembre 2019

**Communication sur les décisions
de virements de crédits de chapitre à chapitre**

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M71, le Conseil régional a autorisé le Président, lors de l'adoption de son règlement budgétaire et financier, à effectuer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

Cette autorisation est valable dans la limite de 7,5% des dépenses réelles inscrites par section hors dépenses de personnel.

La mise en œuvre de cette procédure doit faire l'objet d'une communication aux membres du Conseil régional lors de la réunion la plus proche.

Aussi, je vous informe que depuis l'envoi de la convocation à session du 10 octobre 2019, il a été procédé dans le cadre de l'exercice 2019 aux transferts de crédits suivants :

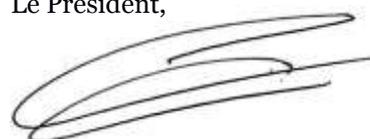
Au sein de la section d'investissement

Chapitre budgétaire	Programme	Abondement	Diminution
902 « Enseignement »	311		1 021 000 €
909 « Action économique »	311	1 021 000 €	

Au sein de la section de fonctionnement

Chapitre budgétaire	Programme	Abondement	Diminution
934 « Santé et action sociale »	102	3 000 €	
935 « Aménagement des territoires »	102		3 000 €
936 « Gestion des fonds européens »	1110		2 250 000 €
938 « Transports »	401	2 250 000 €	

Le Président,



Loïc CHESNAIS-GIRARD